

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

Par courriel seulement

Le 31 mai 2024

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-083 relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches
Votre dossier : R-4112-2019
Notre dossier : R058187 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2020-083 rendue le 3 juillet 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la construction d'une ligne à 320 kV et l'installation d'équipements au poste des Appalaches (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 21 novembre 2019, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Celui-ci vise à construire une ligne à 320 kV entre le poste des Appalaches et la frontière du réseau du Transporteur avec l'État du Maine, d'installer un convertisseur à ce poste et de réaliser des travaux connexes. Il s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 823,2 M\$, avec des mises en service prévues pour les mois de juin 2021 et décembre 2022.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

Dans sa décision D-2020-083, pages 39 et 40, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

AUTORISE le Transporteur à procéder à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches, ainsi qu'à la réalisation des travaux connexes, le Transporteur ne pouvant apporter, sans autorisation préalable, aucune modification qui aurait pour effet de modifier de façon appréciable les coûts et la rentabilité;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [131] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 %, ou de 100 M\$, selon la première de ces éventualités, et s'il obtient une nouvelle autorisation du conseil d'administration d'Hydro-Québec à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 823,2 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En mai 2024, la haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 457,7 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 1 280,9 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour l'année 2025.

Explication des écarts

Les principaux écarts, totalisant 457,7 M\$, dans un contexte de ralentissement temporaire des activités et de report de l'échéancier en raison des procédures judiciaires intentées dans le Maine, maintenant résolues, proviennent notamment des éléments suivants :

- Augmentation des coûts de réalisation liée au report de l'échéancier, aux conditions de marché et à l'inflation des coûts des composantes;
- Ajustement à la hausse des frais financiers en lien avec l'augmentation des coûts de projet, attribuable notamment au report de 2022 à 2025 de sa mise en service.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Construction d'une ligne à 320 kV et installation d'équipements
au poste des Appalaches
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2020-083	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	6 903,0	9 406,8	2 503,8
Sous-total	6 903,0	9 406,8	2 503,8
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	726 468,1	1 111 380,4	384 912,3
Client	31 471,3	31 803,1	331,8
Frais financiers	58 402,8	128 328,0	69 925,2
Sous-total	816 342,2	1 271 511,5	455 169,3
TOTAL	823 245,2	1 280 918,3	457 673,1

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Il est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire pour répondre à la demande de service de transport ferme de point à point à long terme de 1 243 MW à la frontière. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette